

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Août

NOUVELLES POLITIQUES

L'escadre française en Russie

Le tzar s'est montré très touché de la délicate attention du président de la République qui lui a fait tenir deux bannières religieuses enlevées autrefois au trésor de l'église d'Eupatoria. On considère à St-Petersbourg que c'est un acte de courtoisie très louable de M. Carnot.

Contrairement à la nouvelle publiée par un journal étranger, la flotte française, à son retour de Russie, ne doit pas s'arrêter dans un port hollandais.

A son arrivée à Moscou, l'amiral Gervais a rendu visite au prince Galitzine, gouverneur, au maréchal de la noblesse et à M. Alexeïeff, maire. Pendant ce temps, les officiers de l'escadre française ont été l'objet des manifestations les plus sympathiques de la part de la population qui les a entourés et portés en triomphe. Les officiers français étaient profondément émus. Ces manifestations se sont traduites en ovations enthousiastes à l'égard de l'amiral Gervais, quand le commandant de l'escadre a regagné ses appartements à Havianski-bazar. La foule l'a entouré et l'a porté à bras jusqu'à son appartement, au deuxième étage.

Ces démonstrations sont d'autant plus significatives que la population russe, généralement calme et même froide, a témoigné à l'égard des officiers français de la cordialité la plus vive et d'un enthousiasme extraordinaire et inconnu jusqu'alors. L'absence des uniformes officiels a encore accentué le caractère populaire de ces manifestations, dont les témoins seuls peuvent juger l'énorme importance.

A 2 heures, l'amiral Gervais a reçu les membres de la colonie française. Celle-ci, selon la coutume russe, a présenté à l'amiral le pain et le sel sur un plat en vermeil superbe, décoré d'un haut relief, aux armes de Russie, avec une inscription en l'honneur du commandant de l'escadre. Le doyen de la colonie, M. Gauthier, ingénieur, a prononcé un discours de bienvenue. L'amiral a répondu. Il a dit que le devoir d'une colonie était de faire honneur à la mère-patrie à l'étranger. Et ce dernier mot, a-t-il ajouté, n'est plus applicable à la Russie, pays ami.

Les acclamations des assistants ont couvert ces dernières paroles.

Après le déjeuner, l'amiral Gervais et les officiers français accompagnés du maire Alexeïeff, ont visité le Kremlin, la cathédrale et l'exposition asiatique. Partout ils ont été acclamés; partout des milliers de bras s'étendaient vers eux, et c'est les larmes aux yeux qu'ils répondaient à tous les témoignages de sympathies.

La grande société des chemins de fer russes a mis à la disposition des marins français un train spécial composé de wagons-salons et de sleeping-cars, pour leur retour à Saint-Petersbourg.

L'enthousiasme des Russes à l'égard des marins de l'escadre française a été indescriptible pendant toute la journée de jeudi.

Au banquet offert à l'exposition française, le général Tchernaïeff a porté un toast ainsi conçu :

« Lorsque chez vous on criera aux armes ci-toyens ! nous formerons nos bataillons de la Vistule au Kamtchatka. »

L'amiral Gervais a répondu :

« Après ce qui s'est passé, la France considère l'avenir avec une mâle confiance. »

Les marins ont visité le camp.

Le spectacle était grandiose. Deux divisions alignées attendaient les marins français.

L'enthousiasme a atteint son apogée, quand la *Marseillaise* a été chantée par 400 militaires.

L'amiral Gervais a été porté en triomphe sur les bras des officiers russes.

L'empereur de Russie au maire de Cherbourg

Le czar a télégraphié au maire de Cherbourg la lettre suivante :

« Je vous remercie très sincèrement des sentiments exprimés par la municipalité de Cherbourg.

» L'Impératrice y est également très sensible.

» C'est avec plaisir que nous avons reçu les braves marins français ; et nous apprécions hautement l'accueil chaleureux fait aux officiers de l'équipage du croiseur *Kerniloff*. »

LA CATASTROPHE DE SAINT-MANDÉ

A la suite des expériences faites à Saint-Mandé, M. Duquerroy, sous-chef de gare à Vincennes, a été remis en liberté.

LES LIVRES EXPLOSIBLES

M. Goron, chef de la sûreté, continuant son enquête au sujet de l'envoi des livres explosibles, partira aujourd'hui ou demain pour Brest.

LA MISSION BRAZZA

Un télégramme officiel de M. de Brazza, datée de Libre-Ville le 15 juillet, annonce que la mission Crampel a été partiellement massacrée le 9 avril.

M. de Brazza qui, dans un précédent télégramme, avait annoncé la mort de MM. de Crampel, Biscarrat et deux tirailleurs sénégalais de l'escorte n'est pas certain que M. de Crampel soit parmi les victimes.

L'arrière garde a dû battre en retraite et elle a dû arriver le 16 juillet à Brazzaville.

L'empereur Guillaume

On télégraphie de Berlin *Courrier du Soir*, que l'empereur Guillaume est atteint depuis 3 jours d'une paralysie faciale qui inspire de réelles inquiétudes.

Paris, 6 août.

D'après une dépêche de Berlin reçue par le *Figaro*, l'empereur Guillaume serait très malade et son état se serait incontestablement aggravé.

UN AGENT SECRET

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Un des agents secrets du gouvernement français en Allemagne est arrivé lundi matin de Berlin ; il s'est rendu au ministère des affaires étrangères. M. Ribot était absent ; après avoir été reçu par le chef de cabinet du ministre, cet agent est parti pour Fontainebleau et a obtenu, le soir même, audience du président de la République. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie le 10 Août 1891, à huit heures du matin, pour procéder, en présence du Maire, à la constatation des pertes occasionnées par les orages des mois de juin et juillet derniers.

Les contribuables qui ont éprouvé des pertes sont invités à en adresser immédiatement un état détaillé et à se présenter à la Mairie, aux jours et heures ci-dessus indiqués, pour faire leurs déclarations au contrôleur et aux commissaires. Ils devront être porteurs de l'avertissement des contributions de l'année courante.

Les pertes de mobilier doivent être déclarées

gnance, malgré toute sa résignation.

C'était une pièce très lambrisée et toute petite, dans laquelle elle avait juste la place pour se retourner entre le lit de fer, la table en bois blanc et les deux chaises alignées contre le mur tendu de papier grisâtre. Pas de commode pour y ranger ses effets, pas de cheminée, pas de pendule, pas seulement une gravure banale pour égayer un peu la vue ; une de ces horloges à poids vulgairement appelées concous, était suspendu dans un coin. Le lit propre, mais bien mince, était dépourvu de rideaux.

Sur la table, un pot à eau et une cuvette de faïence grossière.

Par la fenêtre mansardée donnant sur la cour, entrant un jour faux, diminué par l'ombre d'une maison voisine, plus haute qu'elle d'un étage.

Rosa éprouva un serrement de cœur. Dans son enfance, elle avait connu sinon la misère, du moins la gêne, mais la maisonnette qu'elle habitait avec son père à Walck était gaie dans sa pauvreté. Le soleil y entrant librement, et, tout autour, par les croisées, on avait des échappées de verdure ; les fenêtres, entourées de plantes grimpances, étaient comme des nids de feuillage. Ici, rien que la pierre sale et nue ; l'horizon borné par des toits ardoisés, surmontés de cheminées poussiéreuses.

Il fallait monter sur une chaise pour se pencher à la fenêtre, et là, tout au plus si l'on découvrait un petit carré de ciel.

Rosa sentit qu'elle suffoquait, habituée qu'elle était au contact continu de la nature, à l'air des champs, aux arbres de la forêt !..

en nombre ou quantités et en valeur, par chaque nature d'objets perdus ou détériorés.

Les pertes de récoltes sur pied doivent être déclarées par parcelle avec indications du lieu, de la contenance et de la nature de la récolte. Le déclarant fera connaître, en outre, par les mots *bonne, médiocre ou mauvaise* l'état de la récolte avant le sinistre.

A Cahors le 6 août 1891

Le Maire,
J.-H. COSTES.

MAIRIE DE CAHORS

Le maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur.

Arrête :

Article 1^{er}. — A partir du 10 août courant le prix de la viande demeure taxé comme suit, sauf les exceptions mentionnées dans l'art. 2 de l'arrêté du 7 août sus-visé.

Bœuf : 1^{re} catégorie, le kilogr. 1 fr. 90 ; 2^e catégorie, 1 fr. 70 ; 3^e catégorie, 1 fr. 10.

Vache : 1^{re} catégorie, le kilogr. 1 fr. 70 ; 2^e catégorie, 1 fr. 30 ; 3^e catégorie, 0 fr. 90.

Veau : 1^{re} catégorie, le kilogr. 2 fr. ; 2^e catégorie, 1 fr. 70 ; 3^e catégorie, 1 fr. 40.

Mouton : 1^{re} catégorie, le kilogr. 1 fr. 90 ; 2^e catégorie, 1 fr. 70 ; 3^e catégorie, 1 fr. 10.

Brebis : 1^{re} catégorie, le kilogr. 1 fr. 70 ; 2^e catégorie, 1 fr. 10 ; 3^e catégorie, 0 fr. 80.

Art. 2. — Les génisses pourront suivant leur état, être considérées comme bœuf, cette distinction sera établie au moment de l'inspection à l'abattoir.

Art. 3. — Tout boucher qui se permettra de vendre de la viande au-dessus du prix ci-dessus fixé, soit de la vache pour du bœuf, ou de la brebis pour du mouton, soit des morceaux d'une catégorie inférieure pour une catégorie supérieure, sera passible des peines portées par les lois et règlements.

Art. 4. — MM. l'inspecteur de viande de boucherie, le commissaire de police et les agents de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Cahors, en l'hôtel de ville, le sept août mil huit cent quatre-vingt-onze.

Le Maire de Cahors,
Signé : J.-H. COSTES.

LYCÉE GAMBETTA

Nous avons tenu jusqu'à ce jour nos lecteurs au courant des succès remportés aux divers examens par les élèves du lycée Gambetta.

Pour le baccalauréat ès-lettres (2^e partie) sur

— Il n'y a donc pas de fleurs à Paris, demandait-elle naïvement.

— Pardon, Mademoiselle, répondit Mme Reuter, on peut s'en procurer ; voyez-vous plutôt sur la fenêtre de la voisine d'en face, de l'autre côté de la cour.

Rosa regarda dans la direction indiquée, et aperçut un chéfirosier qui, tout jaunissant, achevait de mourir. Elle se rappela involontairement les belles roses qu'elle arrosait elle-même, chaque soir, dans le coin du jardin que sa tante lui avait réservé au Hohwald, ces roses nombreuses, éclatantes de fraîcheur et qui sentaient si bon !.. et une larme lui vint aux yeux... Elle contempla cette plante moribonde, arrachée de la terre où elle était née, et qui s'étiolait à Paris, dans cette terre obscure, et elle se demanda si, loin de son pays, elle n'allait pas mourir, elle aussi, dans cette ville si grande où l'air était mesuré et les rayons de soleil si rares !..

Mme Reuter se retira, après lui avoir offert de faire prendre sa malle, restée au chemin de fer, elle accepta, brisée de fatigue, et s'étendit toute habillée sur son lit où, — heureuse puissance de la jeunesse et de la santé ! — elle dormit pendant deux heures d'un sommeil tranquille.

Quand elle se réveilla, l'entourage lui parut moins sombre, tant elle était vaillante et philosophe.

— Ma petite chambre du Hohwald était bien gaie, bien ensoleillée, pensait-elle, et pourtant que de larmes amères j'y ai versées !..

Elle redescendit au rez-de-chaussée, dans le bureau de Mme Reuter, et, timidement, lui de-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 34

SANS PEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE A PARIS

1

L'HOTEL KLEBER

La grosse blonde de Waselonne s'écria aussitôt dans son dialecte natal, enchantée de trouver à qui parler :

— Oui aujourd'hui même... et je voudrais savoir où est cet hôtel que mon frère m'a indiqué avant de partir, c'est, parait-il, le rendez-vous des enfants de l'Alsace.

— Vraiment ! fit Rosa très satisfaite, en ce cas, moi qui parle français, je me charge de vous y conduire bien vite... ou plutôt de vous y suivre car je cherchais un hôtel et je n'en connaissais aucun.

En cinq minutes, Rosa, renseignée par une marchande des quatre saisons, arriva, suivie de la paysse, à l'hôtel Kléber.

C'était une maison haute et étroite, qui n'avait pas plus de cinq fenêtres en façade sur la rue ; l'aspect général en était triste, l'intérieur tenu simplement, mais avec propreté. La maîtresse

de l'hôtel, Mme Reuter, était une veuve d'une cinquantaine d'années, à l'air à la fois doux et grave ; née en Lorraine, dans un petit village situé dans l'ancien département de la Moselle, sur les confins de celui du Bas-Rhin, elle traitait du mieux qu'elle pouvait ses locataires, presque tous originaires des provinces annexées.

Elle reçut avec cordialité la jeune fille de Waselonne, Maria Gross, dont le frère, resté plusieurs mois son pensionnaire, lui avait laissé les souvenirs d'un honnête garçon. Pour douze francs par mois, les deux voyageuses eurent chacune un petit cabinet au cinquième donnant sur la cour étroite de l'hôtel.

— Suivez-moi toutes deux, Mesdemoiselles, je vais vous conduire moi-même, dit Mme Reuter.

Et précédant ses nouvelles locataires, elle commença l'ascension d'un escalier sombre et tortueux.

— Quelle différence, pensa Rosa en montant, entre ces pilliers sans air et sans lumière, et les vestibules clairs et gais sur lesquels donnaient, à chaque étage, les chambres de l'hôtel des Etrangers, au Hohwald ! Ici, tout annonce la pauvreté ; là-bas, tout respirait le confortable. Allons, il faut faire mon apprentissage de la misère... Je n'ai pas les moyens d'être difficile.

Plus on avançait, plus les portes numérotées devenaient nombreuses dans les corridors ; la clientèle de Mme Reuter était loin d'être riche, mais plus on montait, plus les locataires étaient de pauvres gens.

Quand Rosa entra dans le petit cabinet qu'on lui destinait, elle eut un mouvement de répu-

10 élèves déclarés admissibles, 8 ont été définitivement reçus et deux ont eu la mention assez bien.

On se rappelle, en outre, que sur dix élèves de rhétorique, admissibles aux épreuves orales, dix ont été définitivement reçus, dont un avec la mention assez bien.

La publication de ces résultats est le meilleur éloge que nous puissions faire des excellents professeurs et du haut personnel qui impriment à notre lycée une si habile direction.

Aussi bien, nous croyons être l'interprète des familles en leur adressant à tous nos félicitations pour ces succès bien mérités.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES

Ont été reçus définitivement au concours d'admission à l'école normale d'institutrices de Cahors :

Mlles Hortense-Eugénie Sabrié, de l'école supérieure de Montcuq; Marguerite Ouradou, de l'école supérieure de Montcuq; Marie-Clémentine Mazet, de l'école supérieure de St-Céré; Ida Jouffrau, de l'école supérieure de St-Céré; Marie Léa-Agnès Mazet, de l'école supérieure de St-Céré; Marie Charlotte Gibert, de l'école supérieure de Montcuq; Alida-Céline Calvel, de l'école de filles de Lacapelle; Léa Frézals, de l'école supérieure de Montcuq; Marie Delprat, de l'école supérieure de St-Céré.

Liste supplémentaire :

Mlles Elise-Anne Rozières, de l'école supérieure de Montcuq; Marie Brunel de l'école de filles de Gourdon; Gabrielle Dumeaux, de l'école de filles de Fumel (Lot-et-Garonne).

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

La recette du mois d'août, n'ayant pu avoir lieu dimanche dernier à cause des fêtes d'inauguration de la ligne de Cahors à Brive, est remise au dimanche 9 août.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder les distinctions suivantes aux instituteurs et institutrices du département :

1^o Médailles d'argent. — MM. Etienne Rey, instituteur public à Prayssac; Bernard Boudes, instituteur public à Bétaille; Gérard Ganes, instituteur public à Figeac.

2^o Médailles de bronze. — MM. Jean Gimbal, instituteur public à Bach; François Soulié, instituteur public à Puycalvel; Achille d'Arzac, instituteur public à Nuséjous; Denis Boutaric, instituteur public à Béduer; Paul Sourzat, instituteur public à Camburat; Jean Linol, instituteur public à Gourdon.

3^o Mentions honorables. — MM. Cyprien Bach, instituteur public à Concots; Toussaint Vidien, instituteur public à Douelle; Edouard Nèble, instituteur public à Lauzès; Louis Cavaillé, instituteur public à Souillac; Ambroise Bergognoux, instituteur public à Reyrevignes; Victorien Lavernhe, instituteur public à Théminettes; Mme Alexandrine Bonhomme, institutrice publique à Penn; Mlle Antoinette Bonnet, institutrice publique à Luzech; Mlle Angèle Balaret, institutrice publique à Mauroux.

BREVETS DE CAPACITÉ

Par arrêté ministériel du 25 juillet 1891, les dates d'examen des deux brevets élémentaires ont été modifiées ainsi qu'il suit :

manda si elle n'avait pas entendu parler de Mme Stemmlé.

— Mme Stemmlé, dit la brave dame, il me semble que je connais ce nom-là.

Rosa se mit à espérer.

— C'est ma tante, dit-elle, cette femme courageuse qui s'est si bien conduite pendant la guerre et dont tous les journaux ont parlé.

— Oui... oui, je me souviens, une héroïne que tout le monde vénère... Il n'y a pas longtemps, mon journal demandait la croix d'honneur pour elle.

— La croix, est-il possible !

— Comme je vous le dis, et l'auteur de l'article ajoutait même que c'était une honte pour le gouvernement de laisser dans la misère une femme qui avait rendu de tels services à la patrie ! Si tous ceux qu'elle a secourus, soignés et même sauvés pendant la guerre se cotisaient pour lui venir en aide, la mère Fanfare, comme l'appelaient les soldats, serait à l'abri du besoin, tandis que...

Rosa éprouva une pénible impression.

Celle à qui elle allait demander asile était encore plus pauvre qu'elle-même, peut-être ! Elle se remit bien vite, songeant qu'il lui fallait surtout un appui moral; elle était jeune, laborieuse, elle trouverait de l'occupation et vivrait avec sa tante du produit de son travail, modestement mais honorablement et serait ainsi pour la digne femme un aide et non une charge.

Encore fallait-il savoir où elle pourrait la rencontrer.

Mme Reuter n'était en mesure de lui fournir aucun renseignement. L'heure du dîner arrivait

Aspirantes : lundi, 28 septembre; aspirants : lundi, 5 octobre.

Rien n'est changé en ce qui concerne les dates d'ouverture de la session d'examen du brevet supérieur.

Les inscriptions pour les deux brevets élémentaires seront reçues à l'inspection académique du Lot.

Aspirantes, jusqu'au 12 septembre inclus; aspirants, jusqu'au 21 septembre inclus.

Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu le samedi 8 août courant, à 8 heures 1/2 précises, au siège de la société (café Tivoli). — Ordre du jour : Courses du 9 août 1891.

— En l'honneur des grandes courses internationales qui seront données par le Veloce-Sport cadurcien le dimanche 9 août 1891, un veloussel monstre sera organisé, veloussel auquel la société convie tous les amis de la pédale.

Les vélocipédistes qui voudront bien prendre part à cette grande fête recevront le meilleur accueil de la part des membres du V. S. C.

Courses Vélocipédiques du 9 Août

Nous sommes heureux de constater que les travaux surhumains auxquels se livrent depuis déjà longtemps les membres du V.-S. C. pour les préparatifs de leur grande fête du 9 août vont être couronnés du plus grand succès, car, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, il y aura une manifestation vélocipédique importante ce jour-là à Cahors.

Tous les vélocipédistes de la région, et du département sont donc rendez-vous à Cahors, pour assister au veloussel monstre qui doit précéder les courses; nous espérons que tous ces messieurs emporteront un bon souvenir de leur visite, car aux préparatifs faits par les membres du V.-S. C. on voit qu'ils tiennent à bien faire les choses.

D'un autre côté, les corporations ouvrières pour donner plus d'éclat à cette manifestation vélocipédique et venir en aide aux membres du V.-S. C., ont laissé, jusqu'à ce jour-là, les arcs de triomphe qu'ils avaient préparés pour la réception des ministres.

* * *

AVIS. — A l'approche des grandes courses vélocipédiques internationales, qui doivent avoir lieu le 9 août courant, sur le vélodrome des allées Fénelon, la commission des courses croit devoir rappeler à Messieurs les membres honoraires de la Société, que la carte qui leur a été envoyée par ladite commission, est tout à fait personnelle et ne donne droit qu'à une entrée. — La présentation de cette carte sera exigée à l'entrée.

Messieurs les membres d'honneur, qui n'ont également droit qu'à une place, seront seuls dispensés de cette dernière formalité.

En ce qui concerne Messieurs les autres membres de la Société, qu'ils soient inscrits comme membres actifs ou membres correspondants, chacun d'eux devra être revêtu de son insigne à l'entrée.

La commission des courses croit devoir rappeler en outre, que pour éviter tout encombrement qui pourrait se produire à l'entrée des courses, le public pourra se munir des billets à l'avance, soit à la conciergerie du théâtre, soit chez M. Rivière, gérant du café de la Promena-

et, sur la recommandation de la maîtresse de l'hôtel, Rosa se rendit à la crèmerie située dans la maison même. Elle y retrouva Maria Gross, qui la présenta à d'autres compatriotes.

Il y avait là des domestiques et des ouvriers des deux sexes, des petits employés, en somme une réunion de gens honnêtes et travailleurs.

Dans le coin de la salle, Rosa aperçut une figure qui ne lui était pas inconnue.

— Je ne me trompe pas, se dit-elle, c'est un des ouvriers qui ont travaillé dernièrement au Hohwald.

De son côté, l'homme qu'elle regardait la fixait avec attention et paraissait se consulter pour savoir s'il devait ou non l'aborder.

Il se décida enfin et vint à elle :

Pardonnez-moi, Mademoiselle, mais vous avez toujours été si gentille pour les ouvriers, au Hohwald, que je ne puis résister, en vous revoyant, à l'envie de vous souhaiter le bonjour.

Elle lui tendit la main qu'il saisit respectueusement.

— Je vous remercie de votre bon souvenir, dit-elle avec cordialité, je ne vous ai pas oublié, monsieur Gobeux, je sais que vous êtes un honnête homme et, seule à Paris, je suis enchanté de rencontrer quelqu'un qui soit capable de me donner un bon conseil.

— Tout à votre service, Mademoiselle, croyez-le bien; dit Gobeux avec un sincère empressement.

— Connaissez-vous Mme Stemmlé ?

— Si je connais Mme Stemmlé, la mère Fanfare ? vous me demandez ça, à moi, un ancien franc-tireur de Châteaudun ? Je crois bien que je la con-

naître, à partir de 9 heures du matin, sans aucune augmentation de prix. — MM. les membres d'honneur et MM. les membres honoraires, auront des places réservées.

La Commission.

* * *

Les courses du 9 août, promettent d'être des plus importantes, nous aurons dans nos murs tous les grands coureurs de France.

Voici quelques noms :

MM. Cottureau, de Dijon. — Médinger, de Paris. — Cassignard, de Bordeaux. — Lambrecht, de Lyon. — Fournié, du Mans. — Nicodémy, de Nice. — Colon, de Lyon. — Bouillères, de Toulouse. — Loste, de Bayonne. — Descamp, de Montauban. — Olive, de Toulouse. — Chabrol, de Toulouse. — Bonhoure, de Toulouse, etc.

L'Exposition des médailles a eu lieu hier au soir, devant le magasin de M. Plagès, où de nombreux curieux ont stationné toute la soirée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Notre compatriote, M. Dulac, économiste du lycée de Tulle, est nommé économiste du lycée d'Aurillac.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Hévrard, commis principal des contributions indirectes à Thiviers (Dordogne), passe, au même titre, à Gourdon.

ENREGISTREMENT

Nos compatriotes, MM. Bouyssou, Léon; Fontès, Jacques; Rabejac, Charles; viennent d'être déclarés admissibles aux épreuves orales du concours de l'Enregistrement.

PERCEPTEURS SURNUMÉRIAIRES

Par arrêté préfectoral du 5 août 1891, un concours pour l'admissibilité à deux places de percepteurs-surnuméraires est ouvert dans le département du Lot. Il aura lieu le 14 septembre.

Les candidats devront adresser leurs demandes à la préfecture du Lot (cabinet du préfet), avant le 31 août, terme de rigueur. Les candidats domiciliés dans le département du Lot pourront prendre connaissance des conditions du concours, au secrétariat de la mairie de leur résidence. Les candidats devront avoir 19 ans accomplis et 29 ans au plus.

Ils devront produire à l'appui de leur demande :

1^o Une expédition de leur acte de naissance ;

2^o Un certificat de bonne conduite délivré par le maire de la commune de sa résidence ;

3^o L'engagement pris par sa famille de subvenir à ses moyens d'existence pendant la durée du surnumériariat.

LA CLASSE

Tous les hommes de la classe de 1880, excepté ceux qui sont passés dans l'armée territoriale à une date comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 1891 sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence à partir du dimanche 2 août jusqu'au dimanche 16 août 1891.

En conséquence, les livrets des hommes désignés ci-dessus seront pris à la mairie par la gendarmerie et adressés par le bureau de recrutement avec ceux qu'elle aura reçus directement en

dépôt; ces livrets seront renvoyés complétés à la gendarmerie qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

SYNDICAT AGRICOLE DE GOURDON

Un syndicat agricole a été fondé à Gourdon. Cette association a été définitivement constituée samedi. Les statuts et les noms des membres du bureau ont été déposés à la mairie de Gourdon.

Voici la composition du conseil d'administration :

Président. — M. Auzié Léon, maire de Rouffillac.

Vice-présidents. — MM. Viaillé Alfred, juge d'instruction près le tribunal civil de Gourdon, et Capmas Charles, recteur honoraire de l'Académie de Toulouse, demeurant ou Bouscot (Payrignac).

Secrétaire. — M. Rossignol Antonin, ancien chef des bureaux de la sous-préfecture, en retraite à Gourdon.

Secrétaire-adjoint. — M. Métadié Antonin, commis des ponts et chaussées à Gourdon.

Trésorier. — M. Granier Antoine, capitaine en retraite à Gourdon.

Conseillers. — MM. Guyot de Camy, Edmond, propriétaire à Camy; Gouloumès, vétérinaire à Gourdon; Jarlan Jean fils, propriétaire à Mailhol; Taillade Georges, négociant à Gourdon.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Séance du 28 Juillet

Tous les membres sont présents, à l'exception de MM. Bru, Cayla et Monmayou.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Calès, secrétaire général, assiste à la séance.

MM. Costes et Valette, à l'unanimité, sont désignés, le premier comme président, et le second comme secrétaire.

M. Costes prend place au fauteuil de la présidence et déclare la séance ouverte.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (22 septembre 1890), qui est approuvé et signé par tous les membres présents et l'on passe ensuite à l'ordre du jour.

§ 1^{er}. — 1^o Contingent de la contribution foncière et réclamations de 14 communes. L'examen de ce dossier est renvoyé à la seconde partie de la session qui doit s'ouvrir le 21 septembre 1891.

2^o M. Couderc est désigné par acclamation, à l'unanimité, pour faire partie de la commission des permis de culture.

§ II. — 1^o Chemin de grande communication n^o 49. Constitution de Banquettes de sûreté.

Le conseil après avoir pris connaissance du rapport de l'agent-voyer en chef, considérant que la commune de Labastide-Marnhac n'avait aucun intérêt direct particulier dans cette question, car la route n^o 49, établie sur les limites de son territoire, n'est pas un lieu de passage habituel pour les habitants de cette commune; considérant que cette commune n'a pas de fonds disponibles à ce sujet; considérant en outre, qu'il s'agit ici d'une question de sécurité publique compromise encore davantage par la circulation de trains beaucoup plus nombreux sur le viaduc des Sept-Pons depuis la mise en exploitation de la nouvelle ligne; pensant qu'on ne saurait faire une condition sine qua non de la subvention qu'on demande à la commune de Labastide-Marnhac, et rappelant tous les vœux depuis si longtemps exprimés, émet encore une fois à l'unanimité, le vœu que le

vous accompagner jusque-là ! Mais pas moyen ! je viens d'avoir huit jours de chômage et j'ai rendez-vous avec un patron pour du travail. Je vais toujours vous indiquer votre chemin, ça n'est pas difficile: allez ! Pour vous rendre rue Buffault, vous n'avez qu'à suivre la rue Lafayette tout droit.

— Est-ce que j'aurai l'occasion de vous revoir pour vous remercier de votre obligeance, monsieur Gobeux.

— Ah ! Mademoiselle, vous êtes trop bonne; encore une fois, il n'y a que du plaisir à obliger une personne comme vous !... c'est ici que je prends ma pension quand je travaille dans le quartier; or, comme j'espère être occupé chez un menuisier de la rue de Dunkerque, je reviendrai savoir où vous en êtes de vos recherches, et moi-même, si je peux vous aider, croyez bien que je n'y manquerai pas.

Rosa, ayant achevé son modeste repas, régla sa dépense, adressa à Gobeux un regard amical, et sortit de la crèmerie, se dirigeant vers la rue Buffault.

La nuit commençait à tomber et elle ne remarqua pas, de l'autre côté de la rue Lafayette, une femme et un homme qui causaient ensemble. La femme s'enfuit en la montrant du doigt à son compagnon qui traversa la rue seul, et se mit à la suivre.

conseil général vœuille bien voter les fonds nécessaires à cette construction.

§ 3^e. — Le conseil donne un avis favorable aux créations de foires dans les communes de Calus, Vidaillac et Bach.

1^{er}. — Vœu concernant le dégrèvement de l'impôt foncier : (émis à l'unanimité.)

Le conseil considérant que les évaluations qui ont servi de base à la répartition de dégrèvement de la contribution foncière dans le Lot sont erronées ; que par suite loin d'établir la péréquation de l'impôt entre les arrondissements, cette répartition consacre des inégalités regrettables ;

Prie le Conseil général de vouloir bien examiner la question avec la plus grande attention, et compte sur les sentiments d'équité et d'impartialité de tous les membres de l'Assemblée départementale pour attribuer à chacun des trois arrondissements la part vraie qui lui revient dans le dégrèvement alloué au département.

2^e. — Vœu émis à l'unanimité au sujet de la commune de Labastide Marnhac.

Le Conseil ;
— Considérant que la commune de Labastide-Marnhac, n'est pas encore reliée à la halte des Sept-Ponts par une voie vicinale directe ;

— Considérant que cette commune a demandé par de nombreuses délibérations du Conseil municipal, et par pétition de plusieurs communes de la vallée de Lascabanes à être reliée directement par les Raux à la halte des Sept-Ponts.

Considérant que le service vicinal saisi par M. le préfet de cette question a présenté le classement de ce chemin ;

Considérant que sept mille francs de fonds vicinaux, et d'importantes souscriptions évaluées par l'administration vicinale à trois mille francs sommes plus que suffisantes pour la construction de ce chemin sont disponibles à cet effet ;

Considérant que la halte des Sept-Ponts, a fait en 1890 malgré l'absence de route carrossable, une recette de deux mille cent et quelques francs que son importance ne peut que s'accroître largement par une bonne voie d'arrivée, aujourd'hui surtout que la ligne du grand central est en pleine exploitation.

Emet le vœu à l'unanimité et d'une manière pressante, que le chemin numéro 11 des Anderys à la halte des Sept-Ponts par les Raux, soit classé ; et que toutes les formalités soient remplies pour que ce chemin d'une urgence réelle et indiscutable soit construit le plus tôt possible.

§ 4^e. — Avis favorable de l'érection en commune de la section de St Martin-le-Redon (Duravel).

§ 5^e. — M. Veysy St-Roch formule le vœu que la culture du tabac à fumer soit autorisée dans l'arrondissement de Cahors, notamment dans son canton, celui de Cazals.

Ce vœu est adopté par tous les membres du conseil.

M. Coudere renouvelle le vœu que l'administration des tabacs fasse une retenue supplémentaire pour arriver à l'assurance mutuelle entre cultivateurs, et demande, en outre, que le service pour les crues d'eau soit réorganisé comme il l'a déjà été. Ce service, dit-il, est tombé aujourd'hui, bien à tort, en désuétude. Le conseil adopte le vœu de M. Coudere à l'unanimité.

Le conseil exprime ensuite à l'unanimité sa satisfaction à M. l'agent-voyer d'arrondissement pour son rapport sur la situation des chemins vicinaux au 1^{er} juillet 1881.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

TEMPÉRATURE

Un observateur, l'abbé Fortin, qui a inventé un *Magneto-Mètre* et prédit le temps d'après les taches du soleil nous prédit la continuation des tempêtes et des pluies dans le sud-ouest. Il est vrai qu'il ajoute que le *Magneto-Mètre* donne l'espoir d'un retour prochain à la chaleur.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 6 juillet 1891

Présidence de M. de Laroussilhe, directeur semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale dans le Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques (année 1891, — n° 1) un rapport de M. Siméon Luce sur diverses communications adressées au Comité par M. Louis Combarieu, archiviste du département du Lot. Il donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Armand remercie la Société des Etudes de l'avoir désigné pour le représenter au Congrès de 1891 de l'Association française pour l'avancement des sciences, et déclare qu'il accepte cette mission.

M. Girma communique à la Société deux nouveaux dessins dus au crayon de M. Damman, et représentant le *Portail des Thermes* (vulgairement nommé temple de Diane et la tour du pape Jean XII). Ces deux dessins sont destinés, comme ceux précédemment communiqués à la Société, à faire partie de l'*Album historique et monumental du département du Lot* que va éditer M. Girma.

M. Greil rend compte des fêtes brillantes qui ont eu lieu à Montauban à l'occasion du

25^e anniversaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne et auxquelles il a assisté en qualité de délégué de la Société des Etudes. Il donne lecture du discours prononcé à l'ouverture des fêtes par M. de Lasteyrie, délégué de M. le ministre de l'instruction publique, ainsi que d'une charmante poésie de circonstance de M. l'abbé Ferrand, membre de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Bordeaux.

La Société des Etudes est heureuse de renouveler ses remerciements à la Société archéologique du Tarn-et-Garonne pour sa gracieuse invitation et de lui adresser ses félicitations à l'occasion de son 25^e anniversaire.

Le même membre lit une lettre écrite par M. d'Auteserre à Ménage pour lui envoyer un ouvrage écrit contre Boileau par un poète originaire de Montauban, qui avait été maltraité dans la 9^e satire au sujet de trois de ses poèmes épiques : *Moïse, David et Jonas*.

Il lit également la réponse de Ménage à M. d'Auteserre.

Le Président, Le Secrétaire,
DE LAROUSSILHE. J. BLANC.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Pour répondre aux demandes que nous ont adressées certains de nos lecteurs, nous croyons devoir faire connaître que le train express de la C^{ie} d'Orléans partant de Toulouse à minuit, arrivant à Paris, à 4 h. 28 du soir et admettant des voyageurs des trois classes est maintenu en circulation. Il n'est nullement question de le supprimer. Ce train passe par Capdenac et Brive.

Jamblusse

Ces jours derniers un incendie a éclaté à Jamblusse. Trois maisons ou granges ont été la proie des flammes. On signale le courage de M. Rames adjoint et de M. le curé de la paroisse qui arrivés les premiers sur le lieu du sinistre ont rivalisé de zèle et de dévouement. Les maisons étaient désertes tout le monde était occupé aux travaux des champs. A l'appel du tocsin de prompts secours ont pu être organisés à temps, et ont est parvenu non sans peine à se rendre maître du feu qui menaçait de prendre de proportions considérables.

Les pertes subies ne sont couvertes par aucune assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 juillet au 1^{er} août 1891

Naissances

Fabié Maurice, rue des Jacobins, 4.
Pélaprat Louis, rue du Portail-Alban, 20.

Mariages

Carle Jean, et Lagarrigue Eusébie.

Décès

Delmas Pierre, 77 ans, à Toulousque.
Chansarel Jeanne, 6 mois, rue du Pont-Neuf, 2.
Tournié Marie, 72 ans, V^e Batut.
Courtiès Marie, 3 ans, à St-Georges.
Blanc Antoine, 75 ans, Impasse Viers, 2.

AVIS

M. Planacassagne, père, peintre, boulevard Gambetta, n° 91, en face le monument Gambetta, a l'honneur d'informer sa clientèle que, comme par le passé, il se charge de tous les travaux de peinture.

La séparation avec son fils Louis, n'implique aucune modification dans son travail, et l'un et l'autre travaillent aujourd'hui pour leur compte personnel.

AGRICULTURE

ENGRAIS CHIMIQUES

Il n'est point excessif de dire aujourd'hui, après tant d'expériences décisives et en présence des importants résultats obtenus, que la doctrine dite des engrais chimiques, à laquelle M. Georges Ville a en l'heureuse fortune d'attacher son nom, est appelée à déterminer dans l'agriculture une révolution provoquée dans l'industrie par l'avènement de la machine à vapeur.

Conçue de toutes pièces, il y a quarante ans, avec une précision et une netteté telles qu'il n'a été besoin d'y changer rien, pour ainsi dire, depuis, si ce n'est sur de secondaires points de détail, la doctrine des engrais chimiques, après avoir eu à lutter forieusement pour l'existence contre l'ignorance, la routine et l'envie, s'est enfin imposée aux plus sceptiques comme aux plus hostiles. Désormais on ne discute plus, et, désarmées par l'éloquence des faits, les théories adverses ont dû partout baisser pavillon devant elle.

Il s'en faut encore, cependant, qu'elle ait pris dans la pratique générale la place à laquelle elle a droit.

Cela tient sans doute à ce qu'elle n'est pas encore suffisamment connue des foules intéressées.

Les nombreux ouvrages en effet dans lesquels M. Georges Ville en a formulé les principes et la méthode, étaient depuis longtemps épuisés. Traduits dans toutes les langues de l'Europe, ils n'existaient plus guère en librairie que sous la forme d'exemplaires rarissimes qu'on ne se pouvait procurer qu'à prix d'or.

Cette fâcheuse lacune va enfin être comblée, au grand profit de l'agriculture nationale, dont il ne s'agit de rien moins que de doubler ou de tripler le rendement.

M. Georges Ville met, en effet, en ce moment même, la dernière main à une nouvelle édition de son œuvre, qui ne comprendra pas moins de dix volumes : *Recherches expérimentales, sur la végétation, 1 vol ; La Production végétale, 1 vol ; Les Engrais chimiques, vol. C. I, Les Principes, II Les cultures spéciales, III Le fumier et le bétail ;) Les Conférences de Bruxelles, 1 vol ; Le Propriétaire devant sa ferme délaissée, 1 vol. ; Conférences diverses, 1 vol. ; Mémoires et mélanges, 1 vol. ; Enquête sur l'emploi des engrais chimiques.*

Un onzième et dernier volume, *l'Ecole des engrais chimiques* sera une sorte de catéchisme élémentaire de la doctrine.

Six volumesont déjà en vente ; la Production végétale (Prix 2 fr) les Engrais chimiques (Prix 3 fr 50 le vol.) Les Conférences de Bruxelles (prix 2 fr) et le Propriétaire devant sa ferme délaissée (prix 2 fr) à la librairie Georges Masson, 120 Boulevard St Germain, Paris, à la librairie Baschet, 12 rue de l'abbaye, et chez tous les principaux libraires de Paris et des Départements.

Dépôt central : Bogel, 91 rue du Cherche-midi, Paris.

FAITS DIVERS

TIRAGE FINANCIER

Jendi matin a eu lieu le 66^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt de la ville de Paris de 1875.

Le numéro 66,444 gagne 100,000 fr.

Le numéro 380,788 gagne 50,000 fr.

Les numéros 65,469 43,503 191,882, gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 1,252 280,565 209,875 35,481 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 17,954 368,827 279,286 139,137 60,614 478,780 15,360 260,779 191,840 458,992 395,086 96,308 326,452 367,762 78,992 400,379 452,958 166,925 221,553 126,994 378,773 347,054 115,590 151,29 184,700 gagnent chacun 1,000 francs.

UN MARI EMPOISONNÉ PAR SA FEMME

Eugène Rondy, âgé de 38 ans, peintre et décorateur, demeurant à Montmartre, fut pris, à la fin de son dîner, de crampes d'estomac et de vomissements. Le lendemain et les jours suivants, les mêmes symptômes se reproduisirent ; et bientôt, M. Rondy, épuisé par la souffrance, dut s'aliter et appeler un médecin. Comme son état empirait chaque jour, le docteur qui le soignait le fit transporter à l'Hôtel-Dieu où, après examen, on reconnut que M. Rondy, présentait tous les symptômes d'un empoisonnement. Une médication énergique le remit sur pied et, dans les premiers jours de juillet se trouvant à peu près guéri, M. Rondy revint à son domicile.

Il fut accueilli à bras ouverts par sa femme, née Louise Truchet, âgée de 23 ans, et par un de ses amis intimes, véritable commensal de la maison, nommé Emile Oncler, âgé de 40 ans vauvier.

Peu de temps après, les mêmes symptômes d'empoisonnement se reproduisirent. Sur ces entrefaites, M. Rondy rencontra un de ses amis M. D., qui lui dit à brûle pourpoint : « Fais bien attention à toi, car je dois te prévenir que quelqu'un a cherché et cherché à t'empoisonner. »

M. Rondy remercia son ami de l'avertissement, et comme il se doutait déjà que sa femme était au mieux avec Oncler, il les surveilla tous deux. Le soir même au cours du repas, s'étant absenté de table pendant quelques instants, il remarqua qu'après son départ, on avait précipitamment jeté, dans son assiette à soupe, une pincée d'une poudre blanchâtre.

M. Rondy ne fit aucune observation, s'abint de manger son potage, et attendit le départ d'Oncler. Des qu'il fut seul avec sa femme, il lui dit : « Misérable ! Oncler est ton amant, et, de concert avec lui tu cherches à m'empoisonner ! « Puis, lui saisissant le poignet, il la força à avouer la vérité et à demander grâce.

Le lendemain même, M. Rondy adressa une plainte au parquet. A la suite d'une enquête, le commissaire de police a procédé, hier soir, à l'arrestation de Mme Rondy et d'Oncler.

La femme a fait des aveux complets. Elle a déclaré au commissaire de police que, de complicité avec Oncler, elle avait cherché d'abord à empoisonner son mari avec du sulfate de cuivre ; puis comme ce poison ne produisait pas les effets qu'ils en attendaient, elle a l'abord administré du blanc de céruse.

Oncler a protesté par des dénégations énergiques. Il accuse même Mme Rondy de vouloir le perdre. Malheureusement pour lui une per-

quisition faite à son domicile a amené la découverte de sulfate de cuivre et de blanc de céruse, dont il n'a pu indiquer l'emploi. A la suite de ces faits, Oncler et la femme Rondy ont été envoyés au Dépôt. L'état de M. Rondy est toujours alarmant.

Un élève en pharmacie, ami Oncler, à qui celui-ci avait demandé un poison violent « pour se débarrasser de son chien », avait-il dit, a fait une déposition accablante.

APPLICATIONS DE L'ELECTRICITÉ

Tandis que nos ingénieurs établissent une communication téléphonique entre Paris et Londres, et se préoccupent déjà de relier de même la capitale de la France aux capitales de toutes les nations, l'industrie privée s'efforce aussi de bénéficier des récentes conquêtes de la science. Les progrès qui se sont accomplis dans la production et l'utilisation des courants électriques ont suggéré à MM. Worms et Bale l'idée de les appliquer au tannage. Les peaux dont on a enlevé les poils et qu'on a dégraissées sont introduites avec un liquide spécial, contenant du tannin, dans un tambour en bois animé d'un mouvement de rotation autour d'un axe horizontal : des plaques métalliques placées sur les fonds du tambour, servent de conducteurs pour le passage du courant. L'opération dure de trois à quatre jours, suivant la nature des peaux. Après ce temps, elles sont tannées. Si l'on songe que, par les procédés ordinaires, le tannage dure plusieurs mois, une année même, on comprend quelle sera l'importance de la nouvelle méthode.

C'est une mode maintenant de recourir à tout propos à l'électricité et d'essayer de la faire intervenir dans les industries où jusqu'alors personne n'avait eu l'idée de l'employer. Croirait-on qu'on l'applique, — et avec succès, — à la conservation des vins ? Tout le monde sait que les maladies des vins, l'*aigneur*, l'*ascence*, etc., etc., sont causés par des ferments microscopiques. Ces petits êtres, parfaitement vivants, modifient par le fait de leur nutrition la composition chimique des liquides où ils se développent. Quand par un procédé quelconque, le chauffage, par exemple, on tue ces minuscules habitants du vin, celui-ci se conserve indéfiniment. Or, on a reconnu depuis quelques années que les décharges électriques déterminent la mort de ces ferments.

Et voilà comment un électricien de grand renom, l'un de nos inventeurs les plus justement célèbres, M. de Méritens, s'est trouvé amené à traiter le vin par des courants alternatifs de grande puissance. Ces courants détruisent les ferments et ne portent aucune atteinte aux qualités du vin. Comme le fait remarquer M. le professeur Gariel dans le dernier numéro de la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, il ne s'agit pas non seulement d'essais de laboratoire de peu de durée ; le procédé de M. Méritens est appliqué sur une assez grande échelle à l'entrepôt de B rey ; d'autre part, des vins traités par l'électricité ont été conservés pendant deux ans, sans avoir présenté de traces d'altération, quoiqu'ils n'aient été soumis à aucun autre traitement, à aucun soutirage ; l'épreuve semble donc concluante et le résultat bien acquis.

LA PROTECTION DES OISEAUX

Nous croyons utile de rappeler aux disciples de Nemrod, l'article 3 de l'arrêté préfectoral sur la chasse :

Sont interdits, en tout temps, et par tous les procédés, même lorsque la chasse est ouverte, la destruction, la capture, le colportage et la vente des petits oiseaux, dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle. Cette interdiction s'applique également aux pies, hiboux et pigeons de course. Demeurent exceptés de cette mesure l'ortolan et l'allouette.

Suivez ce conseil !

Mauléon, (Basses-Pyrénées), le 2 mars 1891. — Je suis heureux de pouvoir vous remercier de vos bonnes Pilules Suisses. Tous ceux qui souffrent de la tête ou de l'estomac devraient en prendre, car par leur usage toutes ces indispositions disparaissent rapidement. (Sig. lég.) THOMAS SAINT-JEAN, cordonnier.

Bourse de Paris

Cours du 7 Août 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 95
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 75
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	106 05

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4440
CRÉDIT FONCIER.....	1245
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	482 50
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^e	555
EST (Chemin de fer).....	905
LYON.....	1488 75
MIDI.....	1298 75
NORD.....	1830
ORLÉANS.....	1520
OUEST.....	1080
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1410
CANAL DE SUEZ.....	2790
CANAL DE PANAMA.....	31
Etablissements DECAUVILLE.....	360

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

En vue de faciliter les déplacements, d'importantes améliorations viennent d'être introduites dans le service des trains entre Paris et la station thermale de Bagnères-de-Luchon.

Ces améliorations sont les suivantes :

A aller (via Toulouse)

Le train express de 1^{re} classe partant de Paris (Gare d'Orléans) à 7. h. 40 soir, lequel comprend une voiture directe renfermant habituellement des places de lits-toilets, arrive à Luchon à 1. h. 52 soir le lendemain ; trajet 18 heures environ.

Le train express de toute classe partant de Paris (Gare d'Orléans) à 9 heures du matin, arrive à Luchon à 7. h. 12 du matin le lendemain ; trajet 2 heures environ.

Au retour (via Toulouse)

Le train express de première classe partant de Luchon à 9. h. 51 matin, lequel comprend une voiture directe renfermant habituellement des places de lits-toilette, arrive à Paris à 4. h. 37 du matin le lendemain ; le trajet s'effectue en moins de 19 h.

Le train express de toute classe partant de Luchon à 7. h. 16 du soir, arrive à Paris à 4. h. 28 du soir le lendemain ; trajet 21 h. environ.

Le train express de toute classe de Luchon à 11 h. 25 matin arrive à Paris à 10. h. 21 matin le lendemain ; le trajet s'effectue en moins de 23 heures. Les voyageurs de première et deuxième classe peuvent même ne quitter Luchon qu'à 1 h. 53 du soir tout en arrivant à Paris à la même heure (10. h. 21 matin).

Indépendamment de ces trains, un service de luxe est établi entre Paris et Luchon par Bordeaux, avec voitures sleeping-car directes.

A aller

Le train Pyrénées-Express partant de Paris (Gare du Nord) à 6. h. 53 du soir les Mardi et Jeudi, arrive à Luchon à 11 h. 25 matin le lendemain, trajet 16 heures 1/2.

Au retour

Le train Pyrénées-Express partant de Luchon à 7. h. 50 du soir, les mercredi et samedi arrive à Paris le lendemain, à midi 9 (Gare d'Orléans) et à 1 heure (Gare du Nord) ; trajet 16 heures.

EAU DE LECHELLE hémostatique ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

LE VIN DE G. SEGUIN est le tonique des voies digestives ; il rétablit les fonctions de l'estomac, revivifie l'appétit et dissipe les fièvres.

G. SEGUIN, rue St-Honoré, 278, PARIS.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice

VENTE

SUR

SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A SUITE DE

Licitation

LES ÉTRANGERS ADMIS

ADJUDICATION

Fixée au Mardi premier septembre mil huit cent quatre-vingt-onze par devant et à l'audience de MM. les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de ladite ville à midi et heures suivantes s'il y a lieu en chambre des criées pour l'audience des vacations.

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors, le six mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, expédié, il a été ordonné qu'il serait procédé :

A la requête de Monsieur Firmin Séméjis, distillateur, domicilié à Villeneuve-sur-Lot, ayant constitué M^e Jules Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure.

Contre Jeanne Méline, veuve Delsol, et épouse en deuxième nocces d'Antoine Alary, pris, ce dernier en, sa meilleure qualité et pour assister et autoriser son épouse ; Delsol Louis, aîné, cambusier, domicilié à Lavercaitière ; Delsol Henri, fabricant de peignes, domicilié à Villeneuve-sur-Lot ; Delsol Emile, forgeron, au même lieu ; Marie Delsol et Jules Bosq, mariés, domiciliés à

Villeneuve-sur-Lot et ledit Bosq, en sa meilleure qualité et pour assister son épouse, tous les sus-nommés sans avoué constitué et ayant fait défaut au jugement précité du six mai mil huit cent quatre-vingt-onze, lesquels ont été sommés individuellement par exploits de Parellié, huissier à Salviac et de Delsuc, huissier à Fumel, en dates des quinze et dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistrés, d'avoir à prendre communication du cahier des charges dressé pour parvenir à la vente ci-après et qui a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-six dudit mois de juin, pour y être tenu à la disposition du public et y servir de minute d'enchères, à la vente sur licitation des immeubles dépendant de la communauté d'acquêts, ayant existé entre Jeanne Méline, et son premier mari, et composés de :

DÉSIGNATION des Immeubles à vendre

Une maison et dépendances, sis à Montcabrier, figurant le sol au plan cadastral de cette commune, folio neuf cent quatorze, numéro deux cent quatorze, section H, de un are vingt centiares, de contenance de première classe, d'un revenu de quatre-vingt-seize centimes et la maison et la maison elle-même, figurant à la case quatre-vingt-douze de la matrice cadastrale des propriétés bâties pour l'année mil huit cent quatre-vingt-onze, d'un revenu de soixante-quinze francs.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Jules Billières, avoué poursuivant et après avoir été enregistré a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Le dit jour vingt-neuf juillet derniers les biens ci-dessus désignés furent vendus à la barre du Tribunal civil de Cahors et adjugés en un seul lot moyennant la somme de vingt francs à M^e Mazières, avoué, qui élit command en faveur de Jean Bost, limonadier à Puy-l'Evêque.

Mais par un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le premier août courant enregistré et expédié en forme, Delsol Louis, chef de chantier, domicilié à Montcabrier, mais demeurant actuellement à St-Denis, commune de Catus, ayant constitué

M^e Jules Billières, pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors où il demeure, a déclaré, vouloir surenchérir et surenchérir du sixième en sus des charges de la précédente adjudication et de la surenchère, le prix de vingt francs moyennant lesquels lesdits biens avaient été adjugés au dit Jean Bost.

En conséquence les biens ci-dessus seront remis en vente aux clauses, charges et conditions du cahier des charges, dressé pour parvenir à la première adjudication, et sur la nouvelle mise à prix de vingt-quatre francs, en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère, ci.... 24 fr.

Le prix de l'adjudication et les frais seront payables comme il est dit au cahier des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant

Signé : Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-onze, fol. c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains et annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIROS				De LIROS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 30	6 ^h 30	PARIS. — D.	5 ^h 50	12 ^h 50	7 ^h 45
Mercureux . . .	6 54	1 4	6 53	— Express.	7 40		12 45
Arrêt Douelle .	7 5	15	6 57	BORDEAUX. . .	8 5	6 10	3 34
Parnac	7 11	1 25	7 4	LIROS. — D.	8 53	3 30	9 5
Luzoch	7 25	1 35	7 11	Fumel.	8 44	3 38	9 11
Castelfranc. . .	7 25	1 35	7 23	Soturac-Touzac	8 54	3 50	9 21
Arr. Prayssac . .	7 28		7 26	Dorval	8 59	3 59	9 35
Puy-l'Evêque. . .	7 36	1 46	7 34	Puy-l'Evêque. . .	9 6	4 8	9 35
Duravel.	7 43	1 54	7 41	Arr. Prayssac . .	9 13		9 42
Soturac-Touzac	7 51	2 5	7 49	Gastelfranc. . .	9 19	4 23	9 48
Fumel.	8 1	2 13	7 58	Luzoch.	9 29	4 36	9 58
LIROS. — A.	8 6	2 19	8 4	Parnac.	9 37	4 46	10 6
BORDEAUX. . .	3 51	8 11	4 45	Arrêt Douelle .	9 42		10 11
PARIS — Ar.	11 37	4 37	10 21	Mercureux. . . .	9 47	4 57	10 16
				CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 23	CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32	Lamadelle. . . .	7 59	11 54	5 34
Arcambal.	8 4	12 4	5 42	Toirac.	8 10	12 18	5 46
Vers.	8 12	12 21	5 50	Montbrun, hal.	8 18	12 30	5 54
Saint-Géry. . . .	8 20	12 38	5 57	Cajarc.	8 30	12 52	6 15
Conduché.	8 32	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 40	1 6	6 15
St-Cirq, halte.	8 38	1 14	6 15	St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 21	St-Cirq, halte.	8 57	1 37	6 33
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 31	Conduché. . . .	9 5	1 55	6 39
Cajarc.	9 8	2 10	6 44	Saint-Géry. . . .	9 18	2 22	6 53
Montbrun, hal.	9 18	2 24	6 54	Vers.	9 23	2 35	6 58
Toirac.	9 27	2 45	7 5	Arcambal.	9 31	2 56	7 6
Lamadelle. . . .	9 39	3 10	7 15	Cabessut, halte.	9 41	3 10	7 16
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27	CAHORS. — A.	9 49	3 20	7 24

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N^o 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MENAGES

Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1885

SEUL DÉPÔT DES IMITATIONS

Exiger la signal. du Docteur J. V. LIEBIG en creux blanc sur l'étiquette

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Les VÉRITABLES EAUX de

VIGHY

sont les Sources de l'Etat français

Administration : 8, Boulevard Montmartre, Paris

CELESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.

GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.

HOPITAL. Maladies de l'Estomac.

HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.

Les seules où le puits et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

Plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découverts.

Facilités. Cause médicale M^{me} J. Y. BERTHON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2.50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat postal ou timbres aux Editeurs : HENRI & C^o, 35, Rue de Valenciennes, PARIS

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX

Le Tonique le plus énergique qui doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désirent être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.